

DP01A S'APPROPRIER LE RGPD

Conduire la démarche de conformité dans les organisations sociales et médico-sociales

Durée 1 journée (7 heures).

Date(s) Sur demande.

Pré-requis Être prêts à engager une démarche de convergence RGPD - Avoir le soutien de l'encadrement de la structure à cette démarche.

Public cible Directeurs(rices) généraux, DPD (ou futurs DPD), référents informatique et libertés, dirigeants élus, tous professionnels en charge de la démarche de convergence RGPD au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social.

Accessibilité Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

RÉSUMÉ

Dirigeants, encadrants, DPD (ou futurs DPD), professionnels en charge de la démarche de convergence RGPD au sein de d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social, cette formation vise à comprendre l'impact du règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) afin de construire et mettre en œuvre le plan de convergence dans votre organisation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les effets de droit et d'organisation induits par le RGPD décliné au sein d'un organisme gestionnaire du secteur social et médico-social.
- Évaluer la portée de l'exception d'interdiction de traitement des données sensibles appliquée au secteur.
- Mesurer le niveau de responsabilité de la personne morale et des personnes physiques.
- Évaluer la responsabilité des sous-traitants et la nécessité de réviser les contrats.
- Apprendre à développer une approche par le risque.
- Préciser la répartition des rôles du Délégué à la Protection des Données (DPD) et du Responsable des Traitements.
- Envisager les préalables au lancement du projet de convergence.
- Apprendre à planifier et conduire le projet de convergence.
- Savoir maintenir la convergence dans le temps.

PROGRAMME

Demi-journée 1 :

- Comment le RGPD s'inscrit dans une évolution (récente) du droit.
- La genèse du RGPD.
- Les mots du RGPD.
- Les 8 principes cumulatifs du RGPD.
- Les conséquences de la mise en œuvre du RGPD pour un organisme gestionnaire.
- Le Délégué à la protection des données (DPO).
- Les risques en cas de non-respect de la

règlementation.

- Le RGPD combien ça coûte ?
- Les principales références et où les trouver.
- Lecture expliquée et commentée du RGPD.

Demi-journée 2 :

- Déterminer le statut de l'Organisme Gestionnaire vis-à-vis du RGPD.
- Construire le programme de conformité :
 - Registre des traitements.
 - Analyse d'Impact sur la Protection des Données.
 - Audit.
- Mettre en œuvre les mesures correctives.
- Gérer les droits des personnes concernées.
- Créer une organisation de la conformité :
- Gérer la conformité dans les contrats.
- Obtenir une certification.
- Maintenir sa conformité dans le temps.
- Gérer un contrôle de la CNIL.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé - Étude de cas - Brainstorming numérique - Checking de la conformité.

REMIS AUX STAGIAIRES

Support (numérique) de formation - Texte intégral du RGPD (numérique).

ÉVALUATION DE LA FORMATION

La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas. Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation.

Nombre de places : 12 en présentiel ; 10 en distanciel

Modalités de mise en œuvre : présentiel (dans les locaux du demandeur) ou distanciel (par visioconférence)

Tarifs : 950 € nets de taxes par session

Délai d'accès : 4 semaines